

## ✓ Avancement

Le SNUDI FO a rappelé sa revendication d'un avancement le plus rapide pour tous. Cette revendication a d'autant plus d'importance que le passage d'échelon est actuellement la seule possibilité pour les enseignants du premier degré de voir augmenter leur pouvoir d'achat.

Le système actuel, basé sur l'ancienneté, mais surtout sur la note pédagogique multipliée par deux, est totalement injuste, puisque des collègues qui, pour une raison ou pour une autre, ont une note inférieure

à la note moyenne de leur échelon voient leur carrière irrémédiablement ralentie.

L'inspecteur d'Académie a profité de cette demande pour plaider pour la suppression de la note, au profit d'une évaluation sur la base de contrats d'objectifs.

**Le SNUDI FO a précisé qu'il revendique le maintien de la note, mais qu'il demande qu'elle ne soit pas intégrée dans les barèmes pour l'avancement ni le mouvement.**

## ✓ Questions diverses

### Formation des enseignants

Une liste des MAT (maîtres d'accueil temporaires), arrêtée par l'inspecteur d'Académie a été remise aux représentants des personnels.

Chaque MAT recevra dans sa classe 3 étudiants en 1<sup>ère</sup> année de master (M1), ou deux étudiants en 2<sup>ème</sup> année (M2), ces derniers obligatoirement dans le cycle dans lequel l'étudiant effectuera son stage en responsabilité.

La rémunération des MAT se fait sur la base d'une prime forfaitaire de 200 euros pour deux étudiants dans le cadre d'un stage de pratique accompagnée et 200 par étudiant dans le cadre d'un stage en responsabilité. L'exercice de ces fonctions de MAT peut être partagé (temps partiel, direction...). Le versement de la prime se fait donc au pro rata de la quotité travaillée.

En ce qui concerne les PE stagiaires, l'IA fait état d'une réflexion engagée avec les IEN, qui pourrait déboucher sur une modification de l'organisation des stages, avec pour objectif d'éviter la multiplication des enseignants sur une même classe. Il a précisé que 80 % des écoles n'ont pas posé problème. Il n'a pas voulu toucher à l'organisation arrêtée pour ne pas détricoter l'ensemble. Il a rappelé que les brigades sont toujours susceptibles de bouger, malgré leur arrêté d'affectation. Il a dénoncé les excès de certains parents d'élèves.

**Le SNUDI FO, s'il n'approuve pas effectivement l'attitude de certains parents, dont l'hostilité à l'égard des stagiaires était totalement déplacée, en ce qu'elle se trompait de cible, a rappelé que l'IA aurait pu anticiper ces réactions et les prévenir en informant dès la rentrée, dans la mesure du possible, les écoles et les collègues concernés. L'IA en convient.**

### Inspection

L'IA veut engager une réflexion sur l'inspection, visant à mettre en œuvre la circulaire de 2009, que le SNUDI FO avait alors dénoncée. Pour rappel, cette note de service adressée

aux recteurs et aux inspecteurs vise à substituer à l'inspection individuelle des évaluations plus globales basées sur les résultats des écoles, des circonscriptions. Ces évaluations intégreraient bien d'autres éléments que le travail accompli en classe, par exemple la participation aux stages de remise à niveau, et se baseraient sur des observations réalisées par d'autres personnels que les inspecteurs (conseillers pédagogiques).

**Pour le SNUDI FO, la mise en œuvre de cette circulaire, en lien avec le pacte de carrière et l'autonomie des établissements préconisée par le rapport REISS (mise en place des Etablissements Publics du Primaire) ne peut conduire qu'à une remise en cause essentielle de nos droits, à instaurer une mise en concurrence des écoles, des enseignants entre eux, une surveillance permanente et généralisée, contraire à l'esprit de coopération nécessaire à l'accomplissement serein de nos missions.**

### AVS/EVS

L'IA reconnaît qu'une trentaine d'élèves handicapés ont subi une rupture d'accompagnement. Pour les autres (environ 90 nouvelles notifications), il y aura accompagnement à partir de janvier. Il y a un problème budgétaire. La MDPH, qui n'est pas le payeur, émet des notifications d'accompagnement en continu. L'IA s'interroge sur l'inflation du nombre d'enfant handicapés dans les classes depuis la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Mme HANRY parle, dans un certain nombre de cas de l'échec de l'accompagnement, puisque 40% des élèves orientés en CLIS ont été accompagnés par 1 AVS.

**Pour le SNUDI FO, ces problèmes sont inhérents à la loi. Aujourd'hui, la loi existe, l'Etat doit mettre les moyens pour l'accompagnement. Par ailleurs, on doit sortir d'une gestion de l'accompagnement par le recours à des emplois précaires et recruter, à hauteur des besoins sur de vrais emplois, avec de vrais salaires. En attendant, aucun EVS ne doit se retrouver sans solution.**